

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2018 A MEYRIN**Présents :**

M. PONTINELLI Nicolas	Cartigny	Cons. mun.
M. HONEGGER Wolfgang	Genthod	Maire
M. RYCHNER Georges	Genthod	Cons. mun.
M. GIRIAT Max	Ornex	Représentant
M. VIRET Jean-Daniel	Bellevue	Cons. adm
M. TSCHUDI Pierre-Alain	Meyrin	Maire
M. PRODUIT Gérard	Copper	Syndic
Mme PULVER PICCOT Ninon	Tannay	Cons. mun.
M. PHILIPPIN Jean-Louis	Mies	Cons. mun.
M. DUCHEMIN Claude-Emmanuel	Divonne-les-Bains	Adjoint au maire
Mme BERTHIER Marie-Pierre	Nernier, Thonon Agglo	Maire Vice-présidente
M. ROCHAT Yvan	Vernier	Cons. adm Président
M. WEIL Marcos	Secrétaire technique	

Excusés :

M. RAVOT Jean-François	Mairie de Chevry
M. NOVELLE Dominique	Mairie d'Aire-la-Ville
M. BOSSY Philippe	Mairie de Satigny
M. RAPHOZ Daniel	Mairie de Ferney-Voltaire
Mme DUTOUR Marie-France	Mairie de Collex-Bossy
Mme ALTHERR Patricia	Mairie de Challex
Mme DONZE Dominique	Mairie de Crozet
Mme WINTELER Yvonne	Association Climat Genève
M. REBEIX Pierre	Mairie d'Echenevex
M. GUINANS Claude	Mairie de Satigny
M. BLANC Etienne	Mairie de Divonne-les-Bains
M. BOUVIER Patrick	Mairie de Chancy
M. SCHMIDT Pierre-Alain	Municipalité de Mies

Invités :

M. GERARD Mike	ARAG
M. RIGAUD Didier	Ferney Avenir
M. RYSER Georges	AFRAG
M. DE ROUGEMONT Philippe	Noé 21
M. BOUVIER Jean-François	AIVV CARPE
Mme WYSS Amandine	Procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG du 08 juin 2017
2. Adhésion de la commune d'Avully
3. Informations sur les activités de l'ATCR-AIG (rapport d'activités 2017-2018)
4. Présentation des comptes 2017
5. Rapport du réviseur des comptes
6. Présentation et approbation du budget 2018 et fixation des cotisations 2018
7. Compte-rendu des activités de la CARPE (Coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de l'environnement et de la population), Yvan Rochat
8. Compte-rendu des activités de CESAR (Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable), Pierre-Alain Tschudi
9. Soutien au lancement de la pétition nationale : présentation, discussion et décision (le texte de la pétition sera mis sur le site internet et sera transmis aux membres par mail, préalablement à l'AG)
10. Présentation par M. Philippe de Rougemont, coordinateur de Noé21 : *Expansion de l'aviation civile à Genève : un coût social acceptable ?*
11. Divers

M. P.-A. TSCHUDI souhaite la bienvenue aux membres de l'ATCR ainsi qu'aux associations invitées au nom des autorités meyrinoises. Il annonce également la verrée qui suivra la séance avant de céder la parole au président.

M. Y. ROCHAT souhaite la bienvenue et salue les représentants des associations invitées : l'ARAG, Ferney Avenir, l'AFRAG, Noé 21, l'AIVV et la CARPE. Il remercie urbaplan pour sa présence ce soir et son soutien dans le travail mené pour l'ATCR. Il termine cette introduction en remerciant les représentants des communes pour leur présence.

1. Approbation du PV de l'AG du 08 juin 2017

Le PV est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Adhésion de la commune d'Avully

L'adhésion est acceptée à l'unanimité.

3. Informations sur les activités de l'ATCR-AIG (rapport d'activités 2017-2018)

M. Y. ROCHAT donne lecture du rapport d'activités qui a été transmis aux membres préalablement.

M. W. HONEGGER s'interroge sur la procédure de révision de la fiche PSIA et le délai d'entrée en vigueur de ce document. M. M. WEIL répond qu'une fois révisée par les autorités compétentes, la

fiche PSIA sera directement soumise au Conseil fédéral et entrera en vigueur dès son approbation par ce dernier.

M. Y. ROCHAT rappelle aux représentants des communes la nécessité d'une mobilisation soutenue lors de la procédure d'adaptation du plan directeur cantonal à la fiche PSIA.

4. Présentation des comptes 2017

M. W. HONEGGER présente les comptes.

5. Rapport du réviseur des comptes

M. W. HONEGGER, en tant que réviseur des comptes, relève la qualité de la comptabilité tenue par urbaplan et demande à l'assemblée d'accepter les comptes.

Avant que l'assemblée n'approuve les comptes, M. Y. ROCHAT ouvre la discussion.

M. W. HONEGGER relève que la tenue des comptes a généré une dépense de 440 Frs. Face au peu de travail que demande la comptabilité de l'ATCR et par souci d'économie, il propose que le service comptable de la commune de Genthod prenne en charge cette tâche gratuitement. M. Y. ROCHAT le remercie pour cette généreuse proposition. Il met en lumière qu'une telle démarche nécessiterait un important travail d'adaptation. Face à ce constat, mais également face à l'assise financière de l'association, il propose de conserver le système existant.

M. Y. ROCHAT précise enfin que l'ATCR ne cherche pas à thésauriser, mais que disposer d'un actif important permet d'entreprendre des actions d'envergure. Il rappelle notamment que grâce à ces fonds, il a été possible de financer une évaluation d'impact sur la santé et le développement d'un système de microphones.

Au vote, les comptes sont approuvés.

6. Présentation et approbation du budget 2018 et fixation des cotisations 2018

M. W. HONEGGER reprend la parole et présente le budget 2018.

M. W. HONEGGER s'interroge sur le montant prévu pour la communication. M. M. WEIL répond qu'une partie de cette somme est consacrée à l'analyse de documents spécifiques. 10'000 Frs. ont déjà été engagés au premier semestre pour l'élaboration de la prise de position sur la fiche PSIA. Les 20'000 Frs. restant permettent de garantir une réserve pour le reste de l'année. M. M. WEIL relève également que l'adoption de la fiche PSIA prévue pour l'automne 2018 risque de nécessiter un engagement important.

M. Y. ROCHAT s'interroge sur la baisse de la cotisation prévue pour CESAR par rapport à l'année précédente. M. P.-A. TSCHUDI explique que cette baisse est en partie due à une mauvaise compréhension des cotisations fixées par CESAR. CESAR prévoit une cotisation annuelle de 200 Frs. pour les associations. Face au poids territorial de l'ATCR et son actif, le comité a volontairement pris la décision de doubler cette somme, élevant la contribution de l'ATCR à 500 Frs. Il est par la suite apparu que les associations dotées d'un budget supérieur à 10'000 Frs. sont appelées à contribuer de manière plus importante. Etant donné que CESAR n'a pas réagi à l'annonce de la cotisation de l'ATCR et ne compte pas sur un montant supérieur, M. P.-A. TSCHUDI propose que ce montant soit maintenu. M. Y. ROCHAT valide cette proposition. Il précise toutefois que l'ATCR se tient à disposition de CESAR en cas de projet spécifique qui nécessiterait un financement plus conséquent.

M. G. PRODUIT relève que l'ATCR compte 26 communes membres, mais que 62 communes ont repris la prise de position sur la fiche PSIA. Les 36 communes non-membres devraient adhérer à l'ATCR. M. Y. ROCHAT répond que certaines communes n'adhèrent pas à l'ensemble des démarches de l'ATCR. Il relève également que suivant les communes, la décision d'adhésion peut revenir au maire, au conseil administratif et/ou au conseil municipal. Il peut être alors difficile d'arriver à un accord. Mme M.-P. BERTHIER intervient pour expliquer qu'elle travaille actuellement

auprès des communes de l'agglomération de Thonon pour les convaincre d'adhérer. M. G. PRODUIT reprend la parole pour demander s'il ne serait pas pertinent d'engager des fonds dans la prospection de nouveaux membres. M. Y. ROCHAT répond que l'ATCR dispose d'une newsletter qui permet d'effectuer ce travail. Il relève qu'il est d'ailleurs nécessaire d'élaborer la newsletter de l'année 2018. Lorsque celle-ci sera prête, elle sera envoyée aux maires et aux conseils municipaux des communes qui se sont positionnées sur le PSIA, qu'elles soient membres ou non.

M. Y. ROCHAT propose de maintenir les mêmes cotisations que l'année précédente, calculées selon le nombre d'habitants de chaque commune. M. W. HONEGGER demande si l'ATCR s'est fixé un objectif financier. Le cas contraire, cela ne paraît pas pertinent pour lui de continuer à amasser de l'argent. M. Y. ROCHAT répond qu'il n'existe pas un tel objectif, mais qu'il paraît approprié de conserver une réserve environ trois fois supérieure au budget annuel. M. J.-F. BOUVIER rappelle que la CARPE va prochainement solliciter l'ATCR afin de financer la campagne pour la votation de l'initiative *Pour un pilotage démocratique de l'aéroport*. M. P.-A. TSCHUDI intervient pour appuyer les propos de M. J.-F. BOUVIER : il y a de nombreux combats à mener qui nécessitent des fonds et il est risqué de baisser les cotisations, car il serait difficile de les remonter par la suite.

Au vote, le budget et les cotisations sont adoptés à l'unanimité.

7. Compte-rendu des activités de la CARPE (Coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de l'environnement et de la population), Yvan Rochat

M. Y. ROCHAT note que la CARPE est représentée ce soir par M. J.-F. BOUVIER. Il rappelle également que l'ATCR soutient la CARPE à hauteur de 10'000 Frs., ce qui contribue au financement d'un poste à l'année.

M. Y. ROCHAT donne lecture du rapport d'activités de la CARPE.

M. Y. ROCHAT invite M. J.-F. BOUVIER à commenter ce rapport. M. J.-F. BOUVIER présente brièvement le projet de livre élaboré en partenariat avec les Editions Jouvence. Il continue en commentant les séances dans les communes : il a été agréablement surpris de la mobilisation de la population, même dans des communes relativement éloignées de l'AIG. Il relève également la rencontre récente avec le directeur de l'AIG, M. Schneider et son responsable des relations extérieures, M. Leprat, et celle prévue avec la direction d'EasyJet. Même si ces rencontres ne mènent pas à des décisions, elles permettent de mieux comprendre les politiques et les stratégies de ces instances. Enfin, il partage sa déception suite aux rencontres avec les partis, où les discussions ont été assez faibles.

Mme M.-P. BERTHIER se questionne sur le positionnement de la CARPE vis-à-vis de la rive gauche. M. Y. ROCHAT précise que la CARPE ne fait pas de distinction entre rive gauche et rive droite et que toutes propositions de réflexions ou d'actions provenant de Thonon agglo sont les bienvenues, que cela soit au sein de l'ATCR, de l'AFRAG ou de la CARPE. Il continue en partageant sa satisfaction face à l'engagement de la CARPE. Il relève de l'ATCR est parfois freiné par son caractère institutionnel et que la CARPE apparaît alors comme un allié de taille, qui peut se permettre de traiter de sujets plus variés, mais également de mener des actions plus virulentes.

La discussion se poursuit sur les trajectoires des avions et les risque de tomber dans des discours de type « Not In My Backyard ». M. Y. ROCHAT explique que, pour les communes se trouvant en bout de piste, il n'est pas possible de délayer les nuisances. La volonté est donc de les diminuer. Mme M.-P. BERTHIER précise que la prise de position du préfet de l'Ain et de la Haute-Savoie a été dans ce sens. M. J.-L. PHILIPPIN poursuit sur les virages à basse altitude qui constituent le véritable problème selon lui.

Suite à cette digression, M. Y. ROCHAT propose de reprendre l'ordre du jour et passe la parole à M. P.-A. TSCHUDI.

8. Compte-rendu des activités de CESAR (Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable), Pierre-Alain Tschudi

M. P.-A. TSCHUDI présente CESAR : il rappelle que c'est une organisation récente qui s'est créée en 2017 et qui compte 18 membres. Il mentionne ses objectifs : 1. Regrouper les initiatives citoyennes qui se mobilisent autour des différents aéroports suisses et travailler à des revendications et politiques communes. 2. Faire du lobbying au niveau du parlement fédéral (les séances du comité sont d'ailleurs tenues au sein du Palais fédéral). Il continue en présentant les actions principales de CESAR depuis sa création : réunion du groupe de pilotage avant chaque session parlementaire, lancement d'une newsletter mensuelle (il serait par ailleurs pertinent de transférer cette newsletter aux membres de l'ATCR) et d'une base de données consultable en ligne, demande de l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion. Pour l'année 2018, CESAR prévoit d'agrandir son cercle et d'intensifier les échanges entre ses membres ainsi que de poursuivre son travail de relai d'actualités et de lobbying. Il est également possible que CESAR reprenne le journal de l'association suisse alémanique *Schweizerischer Schutzverband gegen Flugemissionen* qui se dissout suite à la création de CESAR. Enfin, CESAR cherche à élargir son spectre politique, notamment en incluant un.e politicien.ne de droite au comité.

9. Soutien au lancement de la pétition nationale : présentation, discussion et décision

M. P.-A. TSCHUDI présente brièvement la pétition pour l'introduction d'un couvre-feu nocturne national lancée par CESAR. Il passe ensuite la parole à M. W. HONEGGER qui donne lecture de ladite pétition et relate la conférence de presse y relative. Il rappelle que les 20'000 signatures doivent être atteintes d'ici au 31 août.

M. P.-A. TSCHUDI invite l'ATCR à soutenir cette pétition, notamment afin d'entretenir la pression sur l'AIG dans cette période plutôt calme (prise de position sur le PSIA terminée et report de la votation sur l'initiative de la CARPE).

M. J.-F. BOUVIER rappelle qu'une démarche similaire avait été entreprise par l'AIVV en 2016. 4'500 signatures avaient été récoltées. Suite à plusieurs aller-retour entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, il semblerait que cette pétition se soit « perdue ».

Au vote, le soutien de l'ATCR à la pétition est accepté à l'unanimité.

Le secrétariat technique se charge de diffuser cette pétition à toutes les communes qui se sont positionnées sur le PSIA (elle peut être signée en ligne : <https://www.cesar-klug.ch/petition/>).

10. Présentation par M. Philippe de Rougemont, coordinateur de Noé21 : *Expansion de l'aviation civile à Genève : un coût social acceptable ?*

M. P. DE ROUGEMONT commence par contextualiser l'étude en question : Face au peu de résonnance des arguments climatiques, Noé21, ONG instigatrice de cette étude, a cherché un argument plus fédérateur afin de sensibiliser la population et les politiques aux externalités négatives du transport aérien à Genève. Les coûts sociaux sont apparus comme un axe pertinent. En résulte l'étude *Expansion de l'aviation civile à Genève : un coût social acceptable ?*, auto-financée par Noé21, rédigée par Jérôme Strobel et finalisée en 2016. Elle est disponible sur internet (<http://noe21.org/wp-content/uploads/Etude-cout.pdf>).

M. P. DE ROUGEMONT continue en présentant les conclusions principales de cette étude : il liste les coûts estimés de l'exode des dépenses de loisirs, de l'absence de taxe sur le kérosène, de l'exonération de la TVA, des impacts sur la santé (troubles du sommeil, hypertension, troubles de l'apprentissage, maladies pulmonaires) et des limitations du développement urbain dues au bruit. Il conclut en appelant l'audience à relayer ces chiffres, mais également à solliciter les instances concernées pour produire des études plus poussées dans chacun de ces domaines.

M. Y. ROCHAT remercie M. P. DE ROUGEMONT pour son intervention et salue l'initiative de Noé21, qui est apparue à un moment où l'ATCR et l'AFRAG s'épuisent.

M. J.-F. BOUVIER revient sur le taux de PM10 : ce dernier n'est pas élevé qu'autour de l'AIG et concerne donc toute la population genevoise. Ce sujet représente ainsi un argument de taille pour mobiliser les votants de la rive gauche lors de la votation sur l'initiative de la CARPE. Il conclut enfin sur la nécessité de démontrer le coût du 16 millionième passager et rappelle que l'AIG crée majoritairement des emplois précaires (temps partiel, salaire restreint qui ne permet pas de payer un loyer suisse).

M. J.-D. VIRET rappelle l'existence des PM2.5, dont le taux est très élevé, mais qui ne sont pas prises en compte dans les mesures du SABRA. Il est important de faire pression sur cette question selon lui. Il apporte également des précisions sur l'impact du bruit aérien sur les insomnies.

M. W. HONEGGER et M. Y. ROCHAT viennent confirmer l'importance de l'impact du bruit sur l'aménagement du territoire : les pertes sont estimées à 80-100 millions pour Genthod, 225 millions pour Vernier (limite à 50 dB, sur 50 ans) et 350 millions pour Versoix.

M. M. GERARD rappelle que l'OFEV n'a pas conscience de la réalité genevoise (en ce qui concerne le respect du couvre-feu notamment). Il mentionne également que Berne étudie la possibilité de modifier la méthode de calcul du bruit et de passer d'un calcul par moyenne à un calcul par *intermittency ratio*. Il conclut en annonçant que, selon ses sources, l'OMS envisagerait de communiquer davantage sur la pollution liée au transport aérien plutôt que sur le bruit.

M. J.-D. VIRET rappelle que selon le règlement de l'OPB, toute installation modifiée est responsable du bruit qu'elle génère. De ce fait, l'AIG devrait financer l'isolation phonique des maisons impactées. M. Y. ROCHAT répond que les surtaxes de bruit sont utilisées par ça. Il nuance néanmoins en rappelant qu'enfermer les gens n'est pas une solution durable.

11. Divers

Il n'y a pas de divers.

M. Y. ROCAHT remercie les participants et les invite à poursuivre les discussions autour d'un verre, généreusement offert par la commune de Meyrin.

Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève, le 28 juin 2018